



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 63924

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les situations financières des associations d'aide et de soins à domicile. Aides et soins à domicile sont autant de fonctions indispensables au soutien des personnes âgées ou handicapées dépendantes souhaitant se maintenir le plus longtemps possible au domicile. Cependant, les associations font face à un certain nombre de difficultés comme la diminution de l'attribution du nombre d'heures (pour l'ANADA, 13 % de moins d'activités en 2008, soit 20 salariés licenciés), une faible augmentation du salaire (pour 2009, 0,62 %), et la signature prochaine d'une convention collective sur l'aide et les soins à domicile, avec notamment la question des horaires et du coût du travail de nuit. Aussi, il lui demande ses intentions en matière de revendications salariales de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63924

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10805

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)